

L'Organisation de la Main-d'Œuvre

Une proposition de M. Berton au Comité d'action économique

De tous les problèmes soumis à l'étude des Comités d'action économique, celui de l'organisation de la main-d'œuvre comporte le plus d'urgence et de complexité.

L'article 2 du décret du 25 octobre 1915 le définit ainsi : « Le Comité a pour mission de rechercher les mesures propres à maintenir et à développer l'activité agricole, industrielle et commerciale de la région, notamment par l'emploi rationnel de la main-d'œuvre civile et militaire. Il provoque l'exécution de ces mesures. Jusqu'ici, les préfets et les Comités agricoles se sont efforcés d'organiser la main-d'œuvre civile et militaire dans le cadre du département, mais rien n'a été tenté, semble-t-il, pour que l'organisation portât dans le cadre étendu de la région.

Aussi, M. Berton, à la haute compétence qu'il trouve à employer dans les nombreuses difficultés de la tâche qu'il a assumée dans le Comité d'action économique de notre région, vient-il de proposer à nos collègues, qui l'ont tout félicité, l'adoption d'un projet de création d'un « rouage central ».

Il faut tout d'abord, dit-il, dans son rapport, établir une « carte » des ressources en main-d'œuvre de différents métiers d'origine civile et militaire, autres que la main-d'œuvre libre, indiquer les disponibilités qui les résistent, les ressources qui peuvent offrir, les moyens d'y recourir et les résultats à en attendre.

Les officiers et les fonctionnaires les mieux avisés ont bien voulu se charger, respectivement ainsi de la façon la plus exacte, le Comité pourra juger s'il lui est possible de réaliser l'organisation souhaitée.

D'après M. Berton, il conviendrait d'accomplir ce serait-il très considérable ni très malaisé et elle se bornait à établir le contact entre les services dont dépendent les différentes ressources en main-d'œuvre, les ressources qui lui assurent leur entente pour la bonne répartition de ces ressources sans omission ni double emploi, à permettre d'obtenir d'elles, sans restriction ni perte de temps, les unités les plus précieuses par la plus grande importance ou la plus grande urgence des intérêts à satisfaire ; à créer, en somme, un rouage central qui respecterait l'autonomie de chaque service quant à l'exécution des décisions prises, mais qui éclairerait et centraliserait ces décisions.

Le fonctionnement ? Sous la présidence du président ou du vice-président du Comité, une conférence périodique des officiers ou des fonctionnaires désignés statuerait, après enquêtes sérieuses et sur avis du Comité ou des Sous-Comités, sur l'aménagement ou l'emploi des disponibilités existantes dans chaque service et dans toute la région. Elle proposerait ensuite aux autorités les mesures à adopter.

Le Comité « pourrait ainsi intervenir officiellement, pratiquement et régulièrement, pour faire respecter au mieux les mesures qui lui seraient à bon droit signalées. En outre, l'entente constante des autorités ou de leurs représentants, réalisée sous ses auspices, permettrait certainement de prévenir ou d'atténuer de la manière la moins compliquée et la plus prompte, les erreurs de répartition et d'utilisation que rendent inévitables la dispersion des ressources et la spécialisation des services. Le public saurait où s'adresser et rien que par ce périodique échange de renseignements et de vues, ses demandes pourraient être traitées plus rapidement que par le service qui pourrait y satisfaire.

Cette organisation, si modeste et dont les résultats, pourtant, seraient des plus appréciables, pourrait fonctionner sans aucun surcoût, car elle n'impliquerait que l'intérêt et l'attention de nos collègues et du général commandant la 15^e région.

Toutefois, conclut M. Berton, pour prévenir toute contestation et pour éviter toute équivoque sur la portée de son projet, il lui a paru indispensable, il lui a paru indispensable de soumettre au sous-secrétariat d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance, et à son directeur, un projet de loi qui, en vertu de son caractère, et de son caractère de loi de guerre, les propositions qui pour être susceptibles d'approbation, devraient forcément revêtir le caractère et la forme d'un projet de loi.

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la France, nous avons eu aujourd'hui à citer les noms :

De M. Auguste-Anselme Chataigner, soldat au 44^e territorial, tué à l'ennemi le 27 mai 1916, à l'âge de 45 ans ;

De M. Francis Bastard, caporal au 163^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 9 juin 1915 à l'âge de 28 ans ;

De M. Louis Bourcin, caporal-fourrier au 23^e chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 10 juin 1916 à l'âge de 24 ans ;

De M. J.-B. Serra, soldat au 312^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 17 juin 1916 à l'âge de 24 ans ;

De M. Emile Rolat, adjoint principal des Ponts et Chaussées à Arles, soldat au 115^e territorial, mort pour la Patrie le 7 juillet 1916 à l'âge de 47 ans ;

De M. André Chasse, comptable à la Banque Arnaud, à Arles, caporal au 233^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 5 juin 1916 à l'âge de 21 ans ;

De M. Denis-Pascal-Marins Vassal, d'Aubagne, soldat au 312^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 18 juin à l'âge de 33 ans.

Le Petit Provençal partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période du 28 jours, du 2 juin au 29 juin 1916, aura lieu le mardi 11 juillet 1916, de 9 heures à 5 heures, dans le bureau de la caisse de la Ville conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 5, paiera du numéro 1.801 à 3.800 du 3^e canton.

La perception du boulevard de la République, 12, paiera du numéro 2.200 du 8^e canton, et du numéro 2.251 à 2.500 du 4^e canton.

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera du numéro 4.501 à 5.000 du 5^e canton.

La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera du numéro 3.801 et au-dessus du 3^e canton.

La perception de la rue du Coudat, 17, paiera du numéro 3.251 à 3.750 du 4^e canton.

La perception du boulevard Théodore-Thurner, 12, paiera du numéro 4.001 à 4.500 du 1^{er} canton.

La perception de la rue Paradis, 118, paiera du numéro 4.501 et au-dessus du 1^{er} canton, et du numéro 1.793 et au-dessus du 1^{er} canton.

Comité de secours aux Marins mobilisés

On sait que toutes les organisations d'inscrits maritimes de notre port se sont réunies et ont constitué un Comité de secours aux marins mobilisés, sous la présidence d'honneur de M. Potier, directeur de l'inscription Maritime.

Afin de montrer toute la sollicitude et tout l'intérêt qu'il porte à ce nouveau groupement de solidarité professionnelle — qui se propose de faire appel aux inscrits de tous grades et de toutes spécialités, au profit des marins mobilisés de M. le préfet des Bouches-du-Rhône a fait parvenir à M. Mannoni, chef du service du pluvier et président du Comité, la somme de 1.000 francs, à titre de souscription personnelle.

Une délégation du dit Comité s'est empressée de transmettre ces plus vifs remerciements à M. le préfet pour cette preuve de confiance et d'encouragement, qui a bien voulu témoigner aux corporations d'inscrits maritimes de notre port.

Avis aux familles des mobilisés italiens

Le Segretariato Pro Emigrati avise les familles des mobilisés italiens, que l'envoi des colis postaux dans la zone de guerre est de nouveau permis comme par le passé et à la seule condition qu'ils ne contiennent aucun produit alimentaire.

Les intéressés doivent donc adresser leurs envois pour être adressés au siège du Segretariato, rue Sylvestre, 54, au bureau d'expédition des colis postaux qui sera ouvert

« Nos Soldats »

L'Œuvre de Solidarité patriotique qu'a assumé le Comité « Nos Soldats », boulevard Ducommunier, se poursuit à la grande joie de nos poilus sans famille, originaires du département des Bouches-du-Rhône ou des régions avoisantes.

C'est un puissant réconfort pour ces vaillants lorsqu'ils ont droit à quelques jours de permission, de pouvoir trouver, parmi nous, grâce à la générosité de nos concitoyens, un accueil cordial et fraternel, une hospitalité largement offerte, logement dans nos meilleurs hôtels, nourriture confortable dans un excellent restaurant, distractions variées dans nos premiers établissements de spectacle et de cinéma, argent de poche pour leurs menus frais de séjour.

Le Comité accepte avec reconnaissance tous les dons en espèces ou en nature, même les plus modestes.

LES VOLS SUR LES QUAIS

L'Affaire Mouttet

Clôture de l'information. — Tous les inculpés seront renvoyés devant les Assises. — Mise en liberté provisoire de trois charretiers

On se rappelle les conditions dans lesquelles le service de la Sûreté, à la suite d'actives recherches, procéda, au mois de mai dernier, à l'arrestation d'un mineur de notre ville, M. Mouttet, et de tous ses complices, à la suite de la découverte d'un certain Emile Portal, employé aux Docks, depuis la guerre, M. Mouttet avait reçu dans sa minoterie 120 sacs de blé sortis en fraude des Docks et Entrepôts.

A la suite de ce vol important, furent inculpés en outre de Mouttet et de Portal, le courtier qui avait traité l'affaire et trois autres personnes, qui étaient en ce moment les charretiers qui avaient transporté la marchandise, Mme Mouttet, femme du principal inculpé et le comptable du minotier, inculpé. Le juge donna lieu à une minute d'information judiciaire dirigée par M. de Pessel, qui dura plusieurs semaines.

A l'heure actuelle, cette enquête est terminée et prochainement M. de Pessel rendra son ordonnance.

Nous croyons savoir qu'à la suite des éléments recueillis au cours de l'enquête, l'inspecteur principal instructeur a décidé de renvoyer tous les inculpés devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

Toutefois, parmi ceux qui, depuis le premier procès, ont été maintenus en prison, les charretiers ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire : ce sont les charretiers qui n'ont joué dans l'affaire qu'un rôle secondaire et dont la bonne foi paraît des plus vraisemblables.

Chronique Locale

Nous avons appris avec une vive peine la mort du marchand des logis Cabessoul, fils du président du Conseil général, ancien maire d'Aix.

Samedi matin, le jeune sous-officier fit une grave chute de cheval à la caserne du 6^e hussards, transporté à l'hôpital militaire, il y a succombé sans avoir repris connaissance.

Le défunt était âgé de 26 ans, il avait fait vaillamment son devoir sur le front. Blessé au mois de campagne, il était à peine remis.

Ses obsèques seront célébrées à Aix, samedi, à 10 heures du matin. La levée du corps aura lieu cet après-midi, à 4 heures, à l'hôpital militaire.

Nous adressons à M. Cabessoul son père, ainsi qu'à sa famille si vivement frappée, nos bien sincères condoléances.

Assistance aux familles nombreuses. — Les familles nombreuses assistées en vertu de la loi du 14 juillet 1913 sont informées que l'allocation de 10 francs par semaine sera payée aujourd'hui, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures, au bureau de la caisse, pour les assistés de 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e cantons, et demain pour celles des 6^e, 7^e et 8^e cantons.

M^{lle} Madeleine Camp vient d'obtenir son premier prix de chant, à l'unanimité, au concours du Conservatoire. Nos sincères félicitations.

Renversé par une automobile. — M. Joseph Amphoux, 68 ans, habitant Saint-Victor, traversant la chaussée du grand-chemin d'hier matin, vers 11 heures, arriva en automobile, conduite par M. Victor Chareux, constructeur, 17, rue Garavelle. M. Amphoux ne fut pas aperçu par le chauffeur et le véhicule se renversa. Relevé et conduit dans une pharmacie voisine, il y reçut les soins du docteur Gortier, qui constata des blessures graves à la tête et à la nuque. Il a été admis à l'Hôtel-Dieu. M. Francis, commissaire de police à Cazemajou a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Conférence. — M^{lle} Brès, inspectrice générale des écoles maternelles, fera, mercredi, 12 juillet courant, à 10 heures du matin, salle des conférences de l'école primaire supérieure Edgard-Quinet, une causerie sur le personnel des classes maternelles et enfantines de Marseille et du département. Le personnel est prié d'assister à cette réunion.

Le vaillant major du Fédératif, M. l'abbé L. Spariat, vient de faire paraître son poème provincial *La Cigale*, édité par Roumanille. Cette belle pièce, avec traduction française, est en vente au prix de 1 franc aux librairies de la Bourse, Carbonnel, Flammarion et Ruat.

Nous indiquons, le 6 juillet, la disparition de M. Jean-Baptiste Julien, dit Xavier, habitant à Château-Gombert. On nous prie d'indiquer que cette disparition était motivée par un vol d'argent et non par suite d'un contrat de famille. M. Julien, trop confiant, s'était laissé duper par un commerçant peu scrupuleux, actuellement poursuivi.

Huit mille francs disparition. — Le 7 juillet au soir, M. Ludovic Vignard, demeurant 127, boulevard Baillie, à son retour d'un voyage, constata la disparition d'une somme de 8.000 francs, cachée dans un tiroir de la commode. Elle a été chargée de M. Busnel, commissaire de police, de retrouver l'argent et le voleur.

Le délégué officiel de la Foire de Lyon, M. Raoul Albertini, se tient à la disposition de MM. les industriels pour tous renseignements concernant la Foire de 1917. S'adresser boulevard de la Concorde, 107.

Au feu ! — Vers 10 heures, samedi soir, le feu se déclarait dans un enclos, rue Auguste, à la Capelle, appartenant à M^{lle} Aubert. Les pompiers, immédiatement avisés, eurent tôt fait de maîtriser le sinistre. Un tonneau et quelques vieilles planches furent détruits. Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Les désespérés. — Hier matin, sous l'empire de chagrins personnels, M^{lle} Marie Villetto, 34 ans, sage-femme, demeurant boulevard de la République, 12, se jetait de la fenêtre de sa chambre sur le trottoir. Secourue aussitôt par des passants et remontée à son domicile, l'infortunée y recevait peu après les soins du docteur Gane. Elle succomba vers 11 heures, aux suites de ses blessures. Dans un cercueil laissaient un meuble, elle faisait connaître l'intention qu'elle avait de se donner la mort. Après les constatations, M. Estebes, commissaire de police, a laissé le corps au domicile de la famille, qui est profondément affligée.

Les vols. — L'autre nuit, dans la remise Pourpe, 122, rue Ferrari, des malfaiteurs ont pénétré et s'y sont emparés de deux forts chevaux et d'un grand camion, le tout d'une valeur de 6.000 francs.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — Pour nos formations sanitaires. — Hier, sont arrivés par train spécial à 9 h. 30 du matin, soixante-trois malades de Salonique qui ont été reçus à la gare par M. le maire, les docteurs Rimard, Follen-Laugue, les membres de la Commission des hôpitaux et de la Croix-Rouge.

Les malades ont été répartis de la façon suivante : 20 à l'hôpital-neurologique ; 20 à l'hôpital des dames de la Croix-Rouge ; 10 à la Société de secours aux blessés ; 10 à l'école maternelle. Quelques-uns de nos malades ont été mis gracieusement à la disposition de M. le maire pour quelques jours, dans des maisons particulières qui recevront dans nos formations sanitaires les meilleurs soins.

AIX. — La farine de blé. — Le maire d'Aix a l'honneur de faire connaître aux intéressés que le Journal Officiel du 23 juin dernier a publié le texte d'un décret en date du 27 juin qui règle définitivement les conditions de moulinage des blés et de fabrication du pain.

Il appelle en conséquence l'attention sur les nouvelles obligations imposées par ce décret aux moulins et aux boulangers au sujet des déclarations devant être prises pour que les intérêts se conforment à ces prescriptions à partir du 10 juillet courant.

On pourra prendre connaissance à la Mairie des dispositions contenues dans le décret sus-visé.

La Guerre financière

Sur tous les fronts, les armées alliées prennent l'initiative de nouvelles offensives et renouvellent plus que jamais notre action en apportant au pays le concours financier le plus complet. C'est ce concours financier que de hauts personnages très renommés et très connus, un Comité National nous invitent à donner largement.

Tout en voulant provoquer un nouvel afflux de versements d'or à la Banque de France, ce Comité se propose de stimuler des souscriptions toujours plus nombreuses aux Bons et aux Obligations de la Défense Nationale.

Nous avons certes beaucoup fait déjà. Nous avons pu maîtriser l'ennemi et en certains points, le faire reculer, mais il nous faut continuer à nous battre et nous avons, Anglais, Russes, Italiens, Serbes, redoublant d'efforts, fait donner au Trésor toutes les facilités pour accroître la puissance d'action de nos combattants.

Souscrivons donc le plus possible aux Bons de la Défense Nationale ; renouvelons ceux qui nous restent et jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'échéance du remboursement.

Continuons aussi à souscrire aux Obligations de la Défense Nationale délivrées du 1^{er} au 15^e septembre 1916, au prix de 96 fr. 33 pour un titre de 100 francs.

Les paiements des coupons du 1^{er} juillet — date à laquelle se trouvent de copieuses échéances — ont été effectués par la Banque de France, en vertu de la loi du 27 juillet 1916, et ont été effectués par la Banque de France, en vertu de la loi du 27 juillet 1916, et ont été effectués par la Banque de France, en vertu de la loi du 27 juillet 1916.

Collaborons de plus en plus avec nos soldats, c'est le pays qui nous le demande.

Le Midi au Feu

M. Gill François, caporal au 161^e d'infanterie, 3^e compagnie de mitrailleuses, a été cité en ces termes : « Enlevé deux fois au cours du bombardement de sa tranchée, le 23 avril 1916 et malgré une violente commotion, est resté à son poste et dans toutes les situations a donné aux hommes de son équipe un bel exemple d'énergie et de sang-froid. »

Ce vaillant, qui était au front depuis le début des hostilités, a été tué le 23 mai.

UN DRAME RUE FRANÇOIS-BRION

Hier, vers 1 heure et demie de l'après-midi, plusieurs coups de feu, tirés dans un appartement de la rue François-Brion, au quartier Villars-Paradis, jetèrent le plus vil effroi aux voisins.

M. Jules Pierre, tombé dernièrement au champ d'honneur, Mlle Charlotte Planeta, 23 ans, et leur enfant âgé de 4 ans.

Il y a eu quatre blessés. M. Jules Pierre, âgé de 55 ans, vient rejoindre le jeune couple. Et l'on ne sait pourquoi, après la mobilisation de son fils, M. Jules Pierre se courrouça contre son fils, qui a maintes reprises, le menage de mort.

Hier, au moment où cette dernière, montée sur une échelle, abaisait un store, le père Jules s'approcha d'elle, un revolver à la main et tira sur son fils et sur son enfant. Plusieurs coups de son arme, l'atteignant d'une balle à l'épaule gauche, tout en lui disant : « Que je te tue comme un crapaud ! »

Le blessé, qui a été admis à l'Hôtel-Dieu, M. Francis, commissaire de police à Cazemajou a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Le Régime douanier des Alcools

UNE PROTESTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce a adressé, hier, à MM. les ministres des Finances et du Commerce, le télégramme suivant : « contre trois changements survenus du 24 au 28 juin dans le régime douanier des alcools importés. Malgré les assurances formelles données au Sénat par les ministres des Finances et du Commerce, la réquisition résultant de la circulaire du 23 juin ne répond à aucun besoin militaire, puisqu'elle se fait, ou ne se fait pas suivant que les alcools importés de l'étranger ont droit de consommer ou ne consentent pas à payer les nouveaux. »

Tout cela jette un trouble profond dans les opérations et accable sur nos quais quantités de marchandises dangereuses faisant courir à tous nos ports de gros risques d'incendie.

Le renouveau des mesures prises va très loin, en raison des intérêts français engagés au dehors, des dispositions financières prises, des besoins agricoles et industriels urgents, faute de quoi les services seront pas satisfait et arrêtés de nombreuses exportations.

Nous vous demandons instamment de revenir au régime du décret du 2 mai, complété, comme le demandait notre lettre du 16 mai, par toutes mesures de détail sauvegardant les intérêts solidaires de l'Etat et des contractants de bonne foi.

Les Orphelins de la Guerre

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Le Syndicat des Employés de Commerce informe la corporation que celle-ci est admise à bénéficier de la répartition des fonds recueillis à l'occasion de la Journée nationale des Orphelins de la Guerre.

En conséquence, les orphelins de moins de 16 ans enfants d'un membre du syndicat, mort de la guerre, touchent au moins jusqu'à la fin de l'automne 1916, 10 francs par mois et par enfant, il est urgent pour toucher le mois précédent que la demande parvienne à Paris avant le 15.

Pour tous renseignements, s'adresser au Syndicat des Employés de Commerce, salle 15, Bourde du Travail, rue de l'Académie, tous les soirs, de 7 à 8 heures.

La Crue de la Seine

Troyes, 9 Juillet.

La Seine est en forte crue à Nogent-sur-Seine, où elle atteint aujourd'hui 1 m. 82 au pont de Troyes. Le service hydrographique prévoit la cote de 2 m. 60 pour mercredi et le débordement en plaine.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Paris, 9 Juillet.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord de la Somme, aucun événement à signaler.

Au sud de la Somme, nous avons, au cours de la journée, engagé une action offensive à l'est de Flaucourt, sur un front de quatre kilomètres environ, depuis la rivière jusqu'au nord de Belloy-en-Santerre. Sur toute la ligne d'attaque, nos troupes ont enlevé les positions ennemies, sur une profondeur de terrain de un à deux kilomètres.

Nous nous sommes emparés du village de Biaches, et nous avons établi nos positions sur une ligne qui va de ce village jusqu'aux abords de Barleux. Au cours de ces actions, nous avons fait trois cents prisonniers.

Sur les deux rives de la Meuse, assez grande activité de l'artillerie, notamment dans les secteurs de Fleury et du bois Fumin.

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :

L'artillerie ennemie a été aujourd'hui beaucoup plus active au cours de la journée. De nombreux duels d'artillerie ont été engagés en divers points du front de bataille.

Dans le voisinage d'Ovillers, que l'intensité du bombardement a converti en un amas de tranchées détruites, de débris informes et d'entonnoirs remplis de boue, nous avons réalisés des progrès appréciables, malgré une résistance acharnée de l'adversaire.

Dans le but de reprendre une partie du terrain perdu au cours de la semaine dernière, l'ennemi a déclenché, au cours de l'après-midi, deux violentes contre-attaques contre nos nouvelles positions et dans le voisinage du bois des Trônes comme cela lui était arrivé hier. Ces deux attaques ont été complètement brisées par les feux de notre artillerie.

Sur le reste du front, rien à signaler.

Turin, 9 Juillet.

Sur l'initiative du Comité de propagande morale pendant la guerre, M. Magalhães Lima, un confesseur sur : Le Portugal et la guerre, qui a été très applaudi. Les autorités portugaises ont été très touchées par le geste et y ont assisté. La ville de Turin a fait un accueil très chaleureux à M. Magalhães Lima.

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 9 Juillet.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Très vives actions réciproques d'artillerie en divers secteurs du front belge, dans la région voisine de Diamant. En plusieurs endroits, les batteries allemandes ont été réduites au silence.

Les feux de destruction, repris avec succès sur les travaux ennemis à l'est de Sijssendreef, ont causé de violentes pertes et ont provoqué une pluie de coups de bombes qui a tourné à notre avantage.

La Bataille de la Somme

Les opérations du 1^{er} au 7 Juillet

Paris, 9 Juillet.

Résumé des opérations dans la Somme du 1^{er} au 7 juillet :

Le 1^{er} juillet les troupes françaises, en liaison avec les armées britanniques, ont attaqué les positions allemandes de la région de Flaucourt, au nord-est de Flaucourt, position allemande à l'est de Maricourt, est enlevée en entier depuis la corne nord-est du bois situé à l'est d'Hardcourt, jusqu'au village de Flaucourt.

Dans la nuit du 1^{er} au 2, Curie est pris. Les contre-attaques ennemies, sorties à quatre reprises d'Hardcourt, sont arrêtées par nos feux. Au sud de la Somme, les positions de Flaucourt, au nord-est de Flaucourt, sont prises. Les villages de Dompiere, Bequincourt, Fay tombent entre nos mains. En fin de journée, nous sommes devant la deuxième position allemande aux lieux dits d'Herbecourt et d'Assévillers.

Le 2 juillet, la deuxième position allemande est enlevée depuis les abords d'Assévillers, Frise est enlevée.

Le 3 juillet, nos troupes progressent à l'est jusqu'à la ligne Buscourt, lisière est de Flaucourt, aux lieux dits d'Assévillers et progressent vers Estrées.

Le 4 juillet, nous atteignons la ligne ferme Sornont, ravin nord-est à l'ouest de Biaches et de Barleux, lisière est de Bequincourt. Nous occupons une partie du village d'Estrées.

Dans la nuit du 4 au 5, de violents contre-attaques sur Belloy et dans Estrées sont repoussées.

Le 5 juillet, au nord de la Somme, nous enlevons la seconde position allemande de la crête de Curie au village de Henin-Santerre. Nous occupons une partie du village d'Estrées.

Dans la nuit du 4 au 5, de violents contre-attaques sur Belloy et dans Estrées sont repoussées.

Le 6 juillet, au nord de la Somme, nous enlevons la seconde position allemande de la crête de Curie au village de Henin-Santerre. Nous occupons une partie du village d'Estrées.

Dans la nuit du 4 au 5, de violents contre-attaques sur Belloy et dans Estrées sont repoussées.

Le 7 juillet, nous progressons entre Estrées et Belloy.

Le chiffre des prisonniers faits par nous au cours de ces journées dépasse net mille cinq cents. Parmi l'important matériel que nous avons capturé, on a pu jusqu'à ce jour compter cinquante-seize canons et plusieurs centaines de mitrailleuses.

LA VIE CHÈRE

Le Comité intersyndical des employés et ouvriers de la ville de Paris, du département de la Seine et des services assimilés (Gaz et Electricité), réunis d'urgence à la Bourse du Travail, a, dans sa séance du dimanche 9 juillet, après avoir étudié le rapport que M. Lemarchand vient de soumettre à la Commission du personnel, la délibération suivante :

Considérant que l'indemnité de cherté de la vie doit avoir, non seulement un caractère alimentaire, mais s'adapter aux autres besoins de l'existence, tels que chauffage, éclairage, vêtements et chaussures, dont la cherté est aussi excessive, décide :

1^o Le maintien intégral de sa revendication tendant au relèvement par une indemnité temporaire de 1 fr. par jour, soit 365 francs par an, de tous les traitements ou salaires attribués au personnel ouvrier et employé, titulaire ou temporaire, ne dépassant pas 3.800 francs, et au complément jusqu'à concurrence de 3.965 francs, des traitements

et salaires immédiatement supérieurs à 3.600 francs.

L'Offensive russe

Nouveau Succès russe dans la Galicie du Sud

Pétrograde, 9 Juillet.

Les troupes du général Letchikoff ont occupé l'important nœud de voies ferrées de Delatyn, dans la Galicie du Sud.

Communiqué officiel

Pétrograde, 9 Juillet.

Le grand état-major fait le communiqué officiel suivant :

FRONT OCCIDENTAL. — L'offensive des vaillantes troupes du général Lescha, dans la direction du Stokhod inférieur, continue. L'ennemi se replie en grand désordre.

Au sud du chemin de fer de Sary à Kovel, nous avons enlevé à la suite d'un combat les villages de Gouloichi et de Kasiojvka.

Plus au sud, dans la région des villages Darsnovitch, de Vanovka et de Doukhouchlow, on signale de vastes incendies.

Hier, à la suite de combats acharnés, les troupes du général Letchikoff ont occupé, dans la Galicie du Sud, l'important point des voies convergentes de Delatyn. Dans les endroits que l'adversaire abandonnés, nous avons enlevé des dépôts de munitions de guerre, notamment des pare-côles en acier, des grenades à main, des cartouches, du fil de fer, etc.

Dans le secteur est et nord-est de Baranovitch, les combats acharnés continuent contre l'ennemi, qui résiste avec une tenacité furieuse.

FRONT DU CAUCASE. — Nous avons repoussé par notre tir les attaques des Turcs dans la nuit du 7 au 8 juillet, dans la région à l'ouest de la ville de Platana. A l'ouest de la ville d'Erzeroum, nos troupes se sont emparées d'une série de positions turques et ont fait prisonniers 67 officiers, dont deux commandants de régiments et un commandant de batterie, et 799 soldats. Nous avons pris sept mitrailleuses et un canon.

Les succès russes dans le secteur de Kovel

Pétrograde, 9 Juillet.

Il résulte des rapports officieux complétant les communiqués de l'état-major, que les armées russes opérant sur les voies menant à Kovel, ont réalisé au cours des derniers quatre jours, un succès qui n'est pas moindre que celui du général Broussiloff en Bukovine. En effet, les Russes forcent, près du village de Dougly, la ligne défensive allemande sur les rives marécageuses du Stokhod, forçant ainsi le dernier rempart naturel dans la direction de Kovel, rempart que l'ennemi avait concentré toute sa résistance, toutes ses réserves disponibles, même toute l'armée spécialement formée à cette intention.

Le village Dougly est à mi-chemin entre les chemins de fer de Rovno à Kovel et de Sarny à Kovel. Par conséquent, les Russes menacent maintenant simultanément deux groupes importants ennemis, dont un déjà se replie en désordre sous les coups de la cavalerie russe, qui a enlevé le village de Dougly. Tous les succès russes des derniers temps, ils constatent que les hussards hongrois, réputés avant la guerre la meilleure cavalerie d'Europe, ont été vaincus devant la fougue indomptable des cosaques.

Le village Dougly est à mi-chemin entre les chemins de fer de Rovno à Kovel et de Sarny à Kovel. Par conséquent, les Russes menacent maintenant simultanément deux groupes importants ennemis, dont un déjà se replie en désordre sous les coups de la cavalerie russe, qui a enlevé le village de Dougly. Tous les succès russes des derniers temps, ils constatent que les hussards hongrois, réputés avant la guerre la meilleure cavalerie d'Europe, ont été vaincus devant la fougue indomptable des cosaques.

Un Avion allemand survole la côte anglaise

Londres, 9 Juillet.

(Officiel.)

Un aéroplane ennemi a survolé ce matin, à 10 h. 45, la côte du comté de Kent, près de la pointe de North-Foreland, essayant de se diriger vers l'intérieur du pays. Un de nos canons spéciaux a ouvert un feu à longue distance sur l'ennemi, qui a repris la direction de l'Est vers la mer.

Une troupe de nos aéroplanes sont partis à sa poursuite sans pouvoir le rattraper

